

Bulletin officiel n° 20 du 20 mai 2010

Sommaire

Organisation générale

Programme d'activité (RLR : 120-1)

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
note de service n° 2010-058 du 5-5-2010 (NOR : MENP1009857N)

Enseignement supérieur et recherche

Examens et diplômes (RLR : 435-4c ; 544-4a ; 544-4b)

Calendrier des épreuves des examens du BTS, du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale, des diplômes de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique et d'expert en automobile - session 2010

arrêté du 12-4-2010 - J.O. du 7-5-2010 (NOR : ESRS1007823A)

Enseignements secondaire et supérieur

Brevet de technicien supérieur (RLR : 544-4a)

« Industries plastiques europlastic à référentiel commun européen » : définition et conditions de délivrance

arrêté du 26-3-2010 - J.O. du 22-4-2010 (NOR : ESRS1007308A)

Personnels

Doctorants contractuels (RLR : 711-6d)

Élection des membres des conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel - collèges électoraux

circulaire n° 2010-0011 du 24-2-2010 (NOR : ESRS1009799C)

Mouvement du personnel

Conseils et commissions

Nomination au conseil d'administration de l'École normale supérieure de Cachan

décret du 26-4-2010 - J.O. du 28-4-2010 (NOR : ESRS1008540D)

Conseils et commissions

Renouvellement des membres de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion

arrêté du 25-2-2010 - J.O. du 12-5-2010 (NOR : ESRS1001847A)

Conseils et commissions

Nomination au conseil d'administration de l'Agence nationale de la recherche

arrêté du 10-5-2010 (NOR : ESRR1000176A)

Informations générales

Vacance de poste

École nationale des chartes

avis du 4-5-2010 (NOR : ESRH1000149V)

Vacance de poste

École française d'Extrême-Orient

avis du 4-5-2010 (NOR : ESRH1000150V)

Organisation générale

Programme d'activité

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

NOR : MENP1009857N

RLR : 120-1

note de service n° 2010-058 du 5-5-2010

MEN - DEPP

Texte adressé au doyen de l'inspection générale de l'Éducation nationale ; au chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale ; au secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; aux directrices et directeurs généraux et directeurs de l'administration centrale du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; au chef du service de l'action administrative et de la modernisation du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; au chef du service des technologies et des systèmes d'information du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur de l'académie de Paris ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les principales orientations du programme de travail de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) pour l'année 2010. Ce programme a fait l'objet d'une validation par le ministre le 15 décembre dernier.

À la suite de cet avant-propos, vous trouverez :

- un recensement des principales activités récurrentes internationales et nationales, conduites au titre de son statut de service statistique ministériel ;
- un ensemble d'activités qui correspondent à des priorités d'études et de recherche pour contribuer à l'accompagnement des réformes en cours au sein du système éducatif et de la politique engagée par le ministre ;
- un ensemble d'activités collaboratives portées par la DEPP, que ce soit en interne au ministère à des fins d'assistance à maîtrise d'ouvrage des autres directions, ou en partenariat avec d'autres opérateurs dépendant des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- la présentation de quelques projets qui relèvent soit de l'actualisation de productions non récurrentes (de type « géographie de l'école »), soit du rôle de la direction au sein du ministère (animation du réseau SSA, espace web des statistiques, indicateurs synthétiques pour le dialogue stratégique entre l'administration centrale et les académies).

Vous trouverez également dans une dernière partie de ce texte une prévision des productions de la direction, que cela relève des supports « Notes d'information » ou « Dossiers » de la DEPP ou, plus largement, d'autres projets éditoriaux envisagés en 2010.

Orientations générales

Suite au [décret n° 2009-293 du 16 mars 2009](#), la DEPP reste compétente sur les sujets d'interface entre enseignement scolaire et enseignement supérieur ; elle est également responsable de la réalisation du compte de l'éducation, de l'apprentissage, des personnels, et de l'ensemble des nomenclatures en usage dans le champ de l'éducation.

Les inflexions données à ce programme d'activité 2010 répondent aux deux premières attentes du ministre, telles qu'exprimées dans la lettre de mission notifiée au directeur de la DEPP en octobre dernier (fournir dans les plus brefs délais les éléments d'information, d'analyse et d'évaluation nécessaires à l'action conduite ; proposer une redéfinition des priorités dans les travaux menés).

En tant que service statistique ministériel (SSM), la DEPP inscrit ses activités dans le cadre du code de bonnes pratiques de la statistique européenne et maintient un lien fonctionnel privilégié avec la nouvelle composante SSM de l'enseignement supérieur (la sous-direction SIES).

Le programme d'activité 2010 est construit en appréciant l'incidence de quatre contraintes :

- prendre en compte les attentes liées à la mise en œuvre des réformes en cours du système éducatif ;
- infléchir le périmètre des activités couvertes en renforçant les interfaces avec les autres directions du ministère ;
- prendre en compte le nouveau périmètre de la direction ;
- assurer une continuité d'activité liée aux orientations majeures et récurrentes de la direction.

Les travaux présentés n'incluent pas ceux dédiés aux études relevant du champ de l'enseignement supérieur.

Les activités récurrentes

L'activité de la DEPP s'inscrit tout d'abord dans une continuité de production qui recouvre trois volets principaux :

Promouvoir une représentation internationale de la France dans le champ de l'éducation (productions statistiques et évaluations)

- assurer la fonction de correspondant français pour la production statistique sur l'éducation émanant des obligations internationales (OCDE, Eurostat) ;
- assurer une présence internationale dans les instances de réflexion et de définition des statistiques sur l'éducation (correspondant de travail Eurydice, groupe de travail « indicateurs » de l'Union européenne, représentation au sein du Ceri/OCDE, notamment).

Assurer les productions emblématiques de la direction pour le ministre

- « L'état de l'École », édition 2010 ;
- « Repères et références statistiques » (RERS), édition 2010 ;
- « L'éducation nationale en chiffres », 2010 ;
- « Filles et Garçons, sur le chemin de l'égalité », 2010 ;
- « Le compte de l'éducation » (2009) ;
- « Les Notes d'information », reprises annuelles des caractéristiques de base du fonctionnement du ministère (cf. infra).

Contribuer à une activité de support pour le fonctionnement de l'administration centrale

- validation du constat de rentrée ;
- assurer les prévisions académiques et les prévisions nationales d'effectifs d'élèves ;
- améliorer la qualité des bases élèves (contribuer à l'amélioration du contrôle de la base élève premier degré [BE1D], contribuer à la rénovation de la base élève académique [BEA] du second degré) ;
- fournir un service de suivi, de maintenance et de contrôle de la cohérence des nomenclatures usitées au sein du ministère ;
- assurer la qualité et la maintenance de la base centrale des établissements (BCE) et de la base centrale de pilotage (BCP) ;
- outiller le dialogue de gestion entre les services centraux et académiques (base Mélusine) et alimenter les indicateurs de la Lof.

Un affichage renforcé sur l'accompagnement des transformations en cours du système éducatif

En complément de ces activités récurrentes, un effort de sélection des opérations a été fait pour ajuster la charge de travail à l'environnement des ressources disponibles.

Ce souci d'affichage de priorités correspond à la volonté de fournir des éléments de réflexion pertinents pour le pilotage du système éducatif à ses différents niveaux (centraux comme académiques). Ces inflexions peuvent être structurées autour de quatre axes thématiques prioritaires.

Ces axes sont présentés ci-après sous la forme de listes d'opérations à mener pour contribuer à accompagner et évaluer la politique éducative engagée.

L'analyse des parcours scolaires et des trajectoires des jeunes et des adultes en formation

- aider à la comparaison des parcours, de la voie scolaire et de la voie de l'apprentissage, par l'enrichissement de la base Sifa (système d'information sur la formation des apprentis) ;
- conforter l'enquête 10 (enquête rapide sur les apprentis) en enquête de rentrée (passage en octobre) ;
- systématiser l'enquête d'insertion IVA-IPA en 2011 (annualisation tous champs pour les six académies qui ne le font pas) ;
- systématiser l'identifiant national élève (INE) et généraliser l'application FAERE (cryptage de l'identification) pour apparier de façon utile les sources permettant l'étude statistique des élèves (BE1D-scolarité-APB-Sise) de l'élémentaire au supérieur afin de repérer les sorties sans qualifications et sans diplômes, et de suivre l'évolution des flux liée à la réforme de la voie professionnelle ;
- poursuivre la mise en place de bases de données individualisées pour les individus en formation continue et en VAE (validation des acquis de l'expérience) ;
- mieux apprécier les effets de l'offre de formation et de l'assouplissement de la carte scolaire sur les choix des élèves par la systématisation en 2010 de la géo-localisation des élèves (analyses territoriales) ;
- valoriser les panels d'élèves (usage renforcé du panel 2007 et constitution d'un panel premier degré pour une mise en œuvre en 2011).

L'évaluation des acquis des élèves

- renforcer la visibilité du dispositif Cedre (cycle des évaluations disciplinaires) des évaluations-bilans de fin de cycle (CM2 et troisième) ;
- préparer la communication autour des évaluations Pisa-2010 (première semaine de décembre 2010) par une synthèse de bilan Cedre à paraître en décembre 2010 ;
- réitérer l'évaluation des compétences de base (Français-Maths) des élèves en fin de troisième ;
- réitérer l'évaluation du socle commun de connaissances et de compétences par échantillonnage pour renseigner les indicateurs du plan annuel de performance (BOP 140) ;

- contribuer à l'évaluation-diagnostic CE1 et CM2 (assurer la comparabilité des résultats 2009-2010 et élaborer un instrument de mesure national) ;
- produire une extension expérimentale de modules de numératie au test général de lecture et de compréhension du français dans le cadre de la journée d'appel à la préparation de la défense (JAPD) ;
- mettre en œuvre des expérimentations « Évaluation-Pratiques-Formation » au collège pour les mathématiques et dans l'enseignement du premier degré pour l'apprentissage du calcul et de la lecture ;
- test et validation de l'évaluation spécifique du panel 2007 d'élèves du secondaire qui sera passée en 2011 (fin de troisième) ;
- préparation des enquêtes Pisa 2012, PIRLS 2011, PIAAC 2012 et IVQ 2012 ;
- poursuite de l'évaluation de l'expérimentation EIST (enseignement intégré de science et de technologie) ;
- mise en place de l'enquête « Surveylang » ;
- suivi de l'accompagnement éducatif individualisé (estimation de l'effet spécifique des mesures engagées, pratiques innovantes et expérimentations pédagogiques).

Un investissement d'études renforcé vers la population des enseignants

- mobilisation du panel 2003-2009 des enseignants du second degré à des fins d'études sur la population du second degré ;
- étude du lien heures de travail-heures supplémentaires des enseignants au niveau individuel ;
- élaboration du bilan social académique ;
- étude auprès de la population des CPE et des chefs d'établissement dans le cadre de la convention cadre signée avec la MGEN (collaboration avec la DGRH et la DE).

Pilotage des établissements et conditions de vie scolaire

- déploiement de la fiche mutualisée des établissements (FME) ;
- développement d'indicateurs de valeur ajoutée des collèges selon le modèle des indicateurs de valeur ajoutée des lycées (Ipes et Ival) ;
- étude sur les effets de l'assouplissement de la carte scolaire ;
- étude d'opportunité de la généralisation de l'enquête Sivis pour l'élaboration de tableaux de bord départementaux sur les faits de violence à l'école ;
- programmation 2011 d'une enquête victimation (généralisation de l'expérimentation menée avec le concours de l'académie de Lille) ;
- éléments de démographie des écoles et des établissements du second degré ;
- étude de typologie des établissements du second degré ;
- contribution à l'évaluation de la politique des réseaux ambition réussite (Rar) ;
- contribution à l'évaluation des expérimentations « livret de compétences étendu » (maîtrise d'ouvrage de l'évaluation des expérimentations et constitution d'un panel d'utilisateurs de celles-ci).

Activités collaboratives engagées par la DEPP

Aux activités récurrentes et aux activités prioritaires précédentes s'ajoutent des travaux complémentaires en direction d'autres partenaires ainsi qu'en appui aux autres directions du ministère sous la forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage (Amo) assurée par la DEPP.

Le renforcement de travaux d'études en interface avec d'autres partenaires

S'agissant des travaux complémentaires, ceux-ci peuvent être portés en interne à la direction ou faire l'objet d'un renforcement de la fonction études par le lancement d'appels d'offre thématiques et par le renforcement de collaborations spécifiques avec certains opérateurs dépendant du ministère (convention cadre de collaboration avec le Ciep, conventions d'études avec le Céreq, l'INRP, collaborations avec l'Onisep, le Cnam et le CNDP) ou autres unités de recherche. Il faut rappeler qu'un ensemble d'études a été engagé en 2009 sur la mesure des effets de l'assouplissement de la carte scolaire. En première analyse, les travaux d'études à engager en 2010 pourraient porter sur les thèmes suivants :

- des travaux complémentaires d'évaluation des effets de l'accompagnement personnalisé (approches quantitatives et qualitatives) ;
- l'évaluation des acquis des élèves dans le premier degré ;
- l'analyse comparative européenne des transformations de l'enseignement professionnel et des pratiques de formation continue des enseignants ;
- l'impact des Tice sur les pratiques des enseignants ;
- l'évolution des relations parents-professeurs ;
- l'innovation dans l'éducation - comparaisons internationales ;
- la santé en milieu scolaire (élèves).

Consolider la fonction d'assistance à maîtrise d'ouvrage (Amo) pour les autres directions de l'administration centrale du ministère de l'Éducation nationale

S'agissant du renforcement des liens avec les autres directions sous la forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage, il faut recenser :

DGESCO :

- le suivi des protocoles d'évaluation des acquis des élèves (CE1-CM2) ;
- l'accompagnement des expérimentations « livrets de compétences étendus » ;
- le soutien à l'élaboration du suivi de la rénovation de la voie professionnelle ;
- le suivi des parcours d'élèves et des processus d'orientation ;
- l'évaluation de l'éducation prioritaire ;
- un groupe de travail méthodologique commun pour travailler à la rationalisation de l'ensemble des enquêtes (recensées et non recensées) portées par la DGESCO auprès des académies ;
- le montage d'un séminaire pédagogique DEPP-DGESCO sur le thème des enquêtes et méthodes d'enquêtes.

DGRH :

- une assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de déploiement du logiciel Sirhen (suivi des applications DGRH-C « définition d'indicateurs opérationnels et création de requêtes paramétrables » et Mifor « exploitation des données issues de la formation ») ;
- la relance de l'enquête baromètre médiateur (selon de nouvelles modalités) ;
- une réflexion sur le thème de l'appréhension du bien-être au travail des enseignants ;
- un état des lieux en matière de données disponibles sur la formation continue des enseignants (avant les effets de la mastérisation) ;
- la mobilisation du panel des enseignants de la DEPP pour aborder les thèmes des congés et absences, des mobilités et des rémunérations (masse indiciaire) ;
- un travail spécifique d'interrogation des conseillers mobilités carrières et des DRH académiques pour une analyse qualitative des trajectoires de carrières des enseignants ;
- le lancement de travaux sur l'usage des systèmes d'information géographiques dans le pilotage des ressources humaines (remplacements, congés).

DAF :

- une assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de déploiement du logiciel Sirhen (suivi des applications DAF-C2 « prévision de masse salariale », DAF-C3 « suivi de la consommation des moyens » et DAF-D « tableau de suivi des moyens du second degré privé ») ;
- une enquête sur le parcours des enseignants dans le secteur privé pour les professeurs des élèves et des certifiés.

DE :

- une assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de déploiement du logiciel Sirhen (suivi de l'application F1-04.4) ;
- une aide à l'accompagnement de la réflexion engagée sur la gouvernance des EPLE.

DREIC :

Les collaborations engagées avec la DREIC relèvent moins d'une assistance à maîtrise d'ouvrage que de projets de partenariats. Il faut tout particulièrement souligner la continuité des collaborations bi-latérales avec la Chine (dans le cadre de la commission mixte franco-chinoise pour l'éducation) qui amène à faire valoir la qualité de l'expertise française en matière d'évaluation des acquis des élèves sous la forme d'un projet de colloque international, co-présidé par la France et la Chine, qui se tiendrait à Pékin en novembre 2010, à la demande de la Chine.

Transversal :

- systèmes d'information géographique : animation conjointe avec le STSI du réseau des référents académiques, impulsion de projets pilotes en matière d'usage de l'information géographique pour l'aide à la décision ;
- schéma stratégique de l'information décisionnelle : animation conjointe avec la cellule de pilotage des systèmes d'information auprès du secrétaire général, en lien avec l'ensemble des structures concernées, coordination des activités visant à renforcer les systèmes d'information décisionnelle et statistiques.

Il convient enfin de mentionner l'existence de cinq projets majeurs :

- « Géographie de l'école » (réactualisation de cette production qui est parue en 2005) ;
- produire un ouvrage de réflexion synthétique sur le système éducatif (du type « 18 questions sur le système éducatif ») ;
- accompagner le transfert d'un dialogue de gestion avec les académies vers un dialogue de nature plus stratégique (qui suppose des indicateurs différenciés de ceux traditionnellement utilisés dans le dialogue de gestion) ;
- renforcer l'animation du réseau des services statistiques académiques (SSA) en contribuant à l'animation thématique et méthodologique du réseau, et en constituant un espace numérique partagé de données et de kits de méthodes d'enquêtes et de traitements de bases de données ;
- contribuer au développement de l'espace web des statistiques de l'Éducation nationale, avec un triple objectif d'amélioration : du lien avec l'utilisateur, de l'alimentation en statistiques et de la coordination/validation des chiffres publiés.

Production attendue et livrables envisagés pour l'exercice 2010

Une dernière partie du programme d'activité 2010 de la DEPP est consacrée au recensement d'un programme prévisionnel de production de la direction. Ce prévisionnel reste à ce stade indicatif et est susceptible s'ajustements dans le courant de l'exercice annuel.

Les productions régulières de la direction

Projets éditoriaux majeurs

- « L'état de l'École », édition 2010 ;
- « Repères et références statistiques » (RERS), édition 2010 ;
- « L'Éducation nationale en chiffres » ;
- « Filles et garçons, sur le chemin de l'égalité ».

Productions régulières de Notes d'information

- « La réussite au premier groupe d'épreuves de la session 2007 du baccalauréat (séries L et ES) », mars 2009 ;
- « Le développement de la validation des acquis de l'expérience marque une pause en 2007 », mai 2009 ;
- « Concours de recrutement de professeurs des écoles - session 2007 » ; mai 2009 ;
- « Résultats définitifs de la session 2008 du baccalauréat » ; mai 2009 ;
- « L'activité de formation continue dans les Greta en 2007 » ; mai 2009 ;
- « Les élèves du second degré à la rentrée 2008 dans les établissements publics ou privés » ; mai 2009 ;
- « Les évaluations en lecture dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense année 2008 » ; juillet 2009 ;
- « Résultats provisoires du baccalauréat - session de juin 2009 » ; juillet 2009 ;
- « Les Actes de violence recensés dans les établissements publics du second degré en 2008-2009 » ; octobre 2009 ;
- « Les concours de recrutement des personnels enseignants du second degré public - session 2008 », novembre 2009.

Productions conjoncturelles pour 2010

Notes d'informations thématiques

- « Évolution du métier d'enseignant à partir des enquêtes qualitatives » ;
- « Les concours de professeurs du second degré avec comparaison public privé » ;
- « Analyse des débuts de carrière des personnels de direction » ;
- « Les élèves handicapés » ;
- « Élèves nouvellement arrivés, non francophones » ;
- « Évaluation des acquis de la langue française des jeunes Français de 17 ans ».

Numéros revues Éducation & Formations

- un numéro hors thème ;
- Le métier d'enseignant en 2010.

Dossiers

- « Enquête auprès de 900 enseignants d'EPS » ;
- « Enseigner dans un établissement public sous contrat en 2010 » ;
- « Étude auprès de la population des CPE et des chefs d'établissement dans le cadre de la convention cadre MGEN ».

Projets éditoriaux majeurs

- Géographie de l'école ;
- Réactualisation de l'ouvrage « 18 questions sur le système éducatif ».

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,
et par délégation,

Le directeur de l'évaluation, de la prospective et de la performance,
Michel Quéré

Enseignement supérieur et recherche

Examens et diplômes

Calendrier des épreuves des examens du BTS, du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale, des diplômes de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique et d'expert en automobile - session 2010

NOR : ESRS1007823A

RLR : 435-4c ; 544-4a ; 544-4b

arrêté du 12-4-2010 - J.O. du 7-5-2010

ESR - DGESIP

Vu décret n° 95-665 du 9-5-1995 modifié ; décret n° 92-176 du 25-2-1992 modifié ; décret n° 95-493 du 25-4-1995 modifié ; arrêté du 23-3-1978 ; arrêté du 16-7-1987 ; arrêté du 27-5-1992 ; arrêté du 25-4-1995

Article 1 - La date des épreuves communes de la session 2010 des brevets de technicien supérieur est fixée conformément à l'annexe I jointe au présent arrêté.

Article 2 - La date du début des épreuves écrites ou pratiques, organisées à partir d'un sujet national, des examens de la session 2010 du brevet de technicien supérieur, du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale, du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique et du diplôme d'expert en automobile est fixée conformément à l'annexe II jointe au présent arrêté.

Article 3 - Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française et au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Patrick Hetzel

Annexe I

Calendrier des épreuves communes des brevets de technicien supérieur - session 2010

Épreuve de français

Culture générale et expression : date de l'épreuve : **10 mai 2010**

Épreuve d'économie-droit

BTS :

- Assistant de gestion de PME-PMI
- Assistant de manager
- Commerce international à référentiel commun européen
- Communication des entreprises
- Comptabilité et gestion des organisations
- Management des unités commerciales
- Négociations relations clients
- Transport

Date de l'épreuve : 11 mai 2010

Épreuve de management des entreprises

BTS :

- Assistant de gestion de PME-PMI
- Assistant de manager
- Commerce international à référentiel commun européen
- Communication des entreprises
- Comptabilité et gestion des organisations
- Management des unités commerciales
- Négociations relations clients
- Transport

Date de l'épreuve : 11 mai 2010

Épreuve d'économie générale et économie d'entreprise

BTS

- Banque
- Professions immobilières

Date de l'épreuve : 11 mai 2010

Épreuve de mathématiques

Groupement A

- Contrôle industriel et régulation automatique
- Électrotechnique
- Génie optique
- Informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques
- Systèmes électroniques
- Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire

Date de l'épreuve : 12 mai 2010

Groupement B

- Aménagement finition
- Après-vente automobile (3 options)
- Assistance technique d'ingénieur
- Bâtiment
- Conception et industrialisation en microtechniques
- Conception et réalisation de carrosseries
- Constructions métalliques
- Construction navale
- Domotique
- Enveloppe du bâtiment : façades-étanchéité
- Études et économie de la construction
- Fluides-énergies-environnements (4 options)
- Géologie appliquée
- Industrialisation des produits mécaniques
- Maintenance et après-vente des engins de travaux publics et de manutention
- Maintenance et exploitation des matériels aéronautiques
- Maintenance industrielle
- Mécanique et automatismes industriels
- Moteurs à combustion interne
- Traitements des matériaux (2 options)
- Travaux publics

Date de l'épreuve : 12 mai 2010

Groupement C

- Agroéquipement
- Charpente-couverture
- Communication et industries graphiques
- Étude et réalisation d'outillages de mise en forme des matériaux
- Industries céramiques
- Industries céréalières
- Industries des matériaux souples (2 options)
- Industries papetières (2 options)
- Mise en forme des alliages moulés
- Mise en forme des matériaux par forgeage
- Productique bois et ameublement (2 options)
- Productique textile (4 options)
- Réalisation d'ouvrages chaudronnés
- Systèmes constructifs bois et habitat

Date de l'épreuve : 12 mai 2010

Épreuve de mathématiques

Groupement D

- Analyses de biologie médicale
- Bio-analyses et contrôles
- Biotechnologie
- Hygiène-propreté-environnement
- Industries plastiques - Europlastic - à référentiel commun européen

- Métiers de l'eau
- Peintures, encres et adhésifs
- Qualité dans les industries alimentaires et les bio-industries

Date de l'épreuve : 12 mai 2010

Groupement E

- Art céramique

Date de l'épreuve : 12 mai 2010

Groupement F

- Design d'espace
- Design de communication - espace et volume
- Design de produits

Date de l'épreuve : 12 mai 2010

Épreuve de langue vivante étrangère

Groupe 1

- Assurance
- Banque
- Communication des entreprises
- Management des unités commerciales
- Notariat
- Professions immobilières

Date de l'épreuve : 10 mai 2010

Groupe 9

- Domotique
- Fluides énergies environnements
- Informatique et réseaux pour l'industrie et les services
- Techniques
- Systèmes électroniques

Date de l'épreuve : 11 mai 2010

Groupe 10

- Opticien lunetier
- Génie optique

Date de l'épreuve : 11 mai 2010

Groupe 14

- Chimiste
- Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire

Date de l'épreuve : 11 mai 2010

Groupe 15

- Agencement de l'environnement architectural
- Aménagement-finition
- Bâtiment
- Charpente-couverture
- Constructions métalliques
- Enveloppe du bâtiment
- Études et économie de la construction
- Géomètre topographe
- Systèmes constructifs bois et habitat
- Travaux publics

Date de l'épreuve : 11 mai 2010

Groupe 16

- Analyses de biologie médicale
- Bio-analyses et contrôles
- Hygiène-propreté-environnement
- Industries céréalières
- Métiers de l'eau
- Services et prestations des secteurs sanitaire et social
- Qualité dans les industrie alimentaires et bio-industries

Date de l'épreuve : 11 mai 2010

Groupe 17

- Conception et réalisation de carrosseries
- Construction navale
- Étude et réalisation d'outillages de mise en forme des matériaux
- Industries céramiques
- Industries des matériaux souples
- Industries papetières
- Maintenance et après-vente des engins de travaux publics et de manutention
- Mécanique et automatismes industriels
- Mise en forme des alliages moulés
- Mise en forme des matériaux par forgeage
- Moteurs à combustion interne
- Productique bois et ameublement
- Réalisation d'ouvrages chaudronnés
- Traitements des matériaux

Date de l'épreuve : 11 mai 2010

Annexe II

Dates de début des épreuves écrites ou pratiques à sujet national - session 2010

(hors épreuves communes)

Brevets de technicien supérieur

- Agencement de l'environnement architectural : **12 mai 2010**
- Agroéquipement : **11 mai 2010**
- Aménagement finition : **12 mai 2010**
- Analyses de biologie médicale : **11 mai 2010**
- Animation et gestion touristique locale : **11 mai 2010**
- Après-vente automobile : option véhicules particuliers : **11 mai 2010**
- Après-vente automobile : option véhicules industriel : **11 mai 2010**
- Après-vente automobile : option motocycles : **11 mai 2010**
- Art céramique : **10 mai 2010**
- Assistance technique d'ingénieur : **12 mai 2010**
- Assistant de gestion de PME-PMI : **12 mai 2010**
- Assistant de manager : **12 mai 2010**
- Assurance : **11 mai 2010**
- Banque : **11 mai 2010**
- Bâtiment : **3 mai 2010**
- Bio-analyses et contrôles : **12 mai 2010**
- Biotechnologies : **12 mai 2010**
- Charpente couverture : **12 mai 2010**
- Chimiste : **10 mai 2010**
- Commerce international à référentiel commun européen : **10 mai 2010**
- Communication des entreprises : **10 mai 2010**
- Communication et industries graphiques : **3 juin 2010**
- Communication visuelle : **10 mai 2010**
- Comptabilité et gestion des organisations : **10 mai 2010**
- Conception et industrialisation en microtechniques : **12 mai 2010**
- Conception de produits industriels : **7 juin 2010**
- Conception et réalisation de carrosseries : **12 mai 2010**
- Constructions métalliques : **12 mai 2010**
- Construction navale : **12 mai 2010**
- Contrôle industriel et régulation automatique : **8 juin 2010**
- Design d'espace : **12 mai 2010**
- Design de communication-espace et volume : **11 mai 2010**
- Design de mode : **11 mai 2010**
- Design de produits : **11 mai 2010**
- Diététique : **6 septembre 2010**
- Domotique : **12 mai 2010**
- Économie sociale familiale : **17 mai 2010**
- Édition : **10 mai 2010**
- Électrotechnique : **11 mai 2010**
- Enveloppe du bâtiment : façades-étanchéité : **10 mai 2010**

- Esthétique-cosmétique : **11 mai 2010**
- Étude et économie de la construction : **12 mai 2010**
- Étude et réalisation d'outillages de mise en forme des matériaux : **12 mai 2010**
- Fluides-énergies-environnements : **12 mai 2010**
- Génie optique : **11 mai 2010**
- Géologie appliquée : **11 mai 2010**
- Géomètre topographe : **12 mai 2010**
- Hôtellerie-restauration : **11 mai 2010**
- Hygiène-propreté-environnement : **1er juin 2010**
- Industrialisation des produits mécaniques : **26 mai 2010**
- Industries céramiques : **19 mai 2010**
- Industries céréalières : **18 mai 2010**
- Industries des matériaux souples : **12 mai 2010**
- Industries papetières : **17 mai 2010**
- Industries plastiques - Europlastic - à référentiel commun européen : **12 mai 2010**
- Informatique de gestion : **11 mai 2010**
- Informatique de réseaux pour l'industrie et les services techniques : **8 juin 2010**
- Maintenance industrielle : **10 mai 2010**
- Maintenance et après-vente des engins de travaux publics et de manutention : **12 mai 2010**
- Maintenance et exploitation des matériels aéronautiques : **12 mai 2010**
- Management des unités commerciales : **12 mai 2010**
- Mécanique et automatismes industriels : **10 mai 2010**
- Métiers de l'audiovisuel : **31 mai 2010**
- Métiers de l'eau : **12 mai 2010**
- Mise en forme des alliages moulés : **1er juin 2010**
- Mise en forme des matériaux par forgeage : **12 mai 2010**
- Moteurs à combustion interne : **12 mai 2010**
- Négociation relation client : **12 mai 2010**
- Notariat : **11 mai 2010**
- Opticien lunetier : **10 mai 2010**
- Peinture, encres et adhésifs : **12 mai 2010**
- Photographie : **10 mai 2010**
- Podo-orthésiste : **11 mai 2010**
- Productique bois et ameublement : **12 mai 2010**
- Productique textile : **10 mai 2010**
- Professions immobilières : **11 mai 2010**
- Prothésiste orthésiste : **11 mai 2010**
- Qualité dans les industries alimentaires et les bio-industries : **12 mai 2010**
- Réalisation d'ouvrages chaudronnés : **12 mai 2010**
- Responsable d'hébergement à référentiel commun européen : **25 mai 2010**
- Services et prestations des secteurs sanitaire et social : **11 mai 2010**
- Systèmes constructifs bois et habitat : **11 mai 2010**
- Systèmes électroniques : **25 mai 2010**
- Technico-commercial : **11 mai 2010**
- Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire : **28 mai 2010**
- Traitement des matériaux : **17 mai 2010**
- Transport : **12 mai 2010**
- Travaux publics : **3 mai 2010**
- Ventes et productions touristiques : **10 mai 2010**

Diplômes

- Diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale : **14 septembre 2010**
- DTS imagerie médicale et radiologie thérapeutique : **31 mai 2010**
- Diplôme d'expert automobile : **10 mai 2010**

Enseignements secondaire et supérieur

Brevet de technicien supérieur

« Industries plastiques europastic à référentiel commun européen » : définition et conditions de délivrance

NOR : ESRS1007308A

RLR : 544-4a

arrêté du 26-3-2010 - J.O. du 22-4-2010

ESR - DGESIP

Vu décret n° 95-665 du 9-5-1995 modifié ; arrêté du 14-9-2006 ; avis de la commission professionnelle consultative « chimie » du 26-11-2009 ; avis du Conseil supérieur de l'Éducation du 11-3-2010 ; avis du CNESER du 15-3-2010

Article 1 - Les dispositions figurant en annexe II de l'[arrêté du 14 septembre 2006 susvisé](#) concernant les objectifs du stage en milieu professionnel sont remplacées par les dispositions figurant en annexe du présent arrêté.

Article 2 - Dans la définition de l'épreuve E4 « produire en plasturgie » figurant à l'annexe V de l'arrêté du 14 septembre 2006 susvisé :

Au lieu de :

La commission d'évaluation est composée du tuteur en entreprise et de deux enseignants de l'équipe pédagogique de plasturgie de l'établissement de formation.

Lire :

La commission d'évaluation est composée du tuteur en entreprise et d'un enseignant de l'équipe pédagogique de plasturgie de l'établissement de formation.

Article 3 - Les dispositions relatives à l'évaluation de l'épreuve facultative UF3 « activité en milieu professionnel européen » figurant à l'annexe V de l'arrêté du 14 septembre 2006 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

« L'évaluation s'appuie sur le rapport de stage et sa soutenance. Le rapport de stage est limité à 10 pages.

L'évaluation est assurée par un jury constitué d'un représentant national ou local de la fédération française de la plasturgie ou de la confédération européenne de la plasturgie et d'un membre de l'équipe pédagogique de plasturgie de l'établissement ».

Article 4 - Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la session 2011.

Article 5 - Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 26 mars 2010

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,

Patrick Hetzel

Annexe

Annexe II - Stage en milieu professionnel

A - Objectifs

Les étudiants préparant le brevet de technicien supérieur des industries plastiques europlastic doivent accomplir obligatoirement deux stages en milieu professionnel à plein temps dans une entreprise ayant une activité de production plastique et optionnellement une partie du deuxième stage dans des conditions professionnelles identiques se déroulant dans un pays de la Communauté européenne hors la France.

Premier stage

C'est un stage en situation d'ouvrier d'une durée de deux semaines en fin de première année de formation. Il doit permettre de :

- découvrir les aspects structurels et fonctionnels d'une entreprise du secteur de la plasturgie à partir d'un poste d'opérateur ;

- acquérir une première expérience en présentation d'activité, écrite et orale ;

- ce stage sert de support à la rédaction d'un rapport utilisé en cours de formation (CCF épreuves E1 et E2).

C'est également durant cette période que l'étudiant doit trouver la problématique qu'il développera en PPCI.

Deuxième stage

Le stage de technicien se déroule dans une entreprise **située en France ou dans un pays européen**.

Lorsqu'il se déroule dans un pays européen, il peut être prolongé **de deux semaines** (durant les vacances d'hiver) afin que l'ensemble de la période de stage en Europe d'une durée de **6 semaines** puisse servir de support à l'épreuve facultative UF3 qui nécessite la rédaction d'un rapport de **10 pages** présenté à un jury.

Cette période complémentaire de stage doit permettre principalement de :

- appréhender les caractéristiques économique et industrielle d'un pays européen dans le domaine de la plasturgie ;

- comprendre les implications de l'entreprise dans le système économique régional et national ;

- appréhender les approches technologiques spécifiques au métier dans le pays d'accueil.

L'établissement de formation et la fédération de plasturgie en liaison avec l'**European Plastics Converter** EuPC accompagnent l'étudiant dans la recherche et la mise en place du stage (réseau européen des entreprises de plasturgie, réseau européen des centres de formation de plasturgie, etc.) **conformément aux objectifs des épreuves E42 et UF3**. Des bourses en provenance de la Communauté européenne, des collectivités locales ou de la profession sont à rechercher pour faciliter la mobilité de tous les étudiants en Europe.

Personnels

Doctorants contractuels

Élection des membres des conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel - collèges électoraux

NOR : ESRS1009799C

RLR : 711-6d

circulaire n° 2010-0011 du 24-2-2010

ESR - DGESIP B2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie, chancelières et chanceliers des universités ; aux présidentes et présidents et directeurs d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Plusieurs universités ont souhaité savoir dans quel collège électoral il convient de faire voter les doctorants contractuels régis par le [décret n° 2009-464 du 23 avril 2009](#) pour les élections dans les conseils des établissements, compte tenu des dispositions du [décret n° 85-59 du 18 janvier 1985](#) modifié fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) ainsi que les modalités de recours contre les élections.

Au préalable, il convient de rappeler que les dispositions du décret du 18 janvier 1985 précité s'appliquent à tous les EPSCP, sous réserve, d'une part des dispositions spécifiques et dérogatoires prévues par les décrets qui régissent les grands établissements, les écoles normales supérieures et les écoles françaises à l'étranger, et d'autre part des dispositions réglementaires concernant les instituts et écoles prises en application du dernier alinéa de l'article L. 719-2 du code de l'Éducation.

L'article 1 du décret du 23 avril 2009 précité énonce qu' « afin d'encourager la formation à la recherche et par la recherche des diplômés de l'enseignement supérieur au niveau du doctorat et de faciliter leur orientation tant vers les activités de recherche que vers d'autres activités de l'économie, de l'enseignement et de la culture, les établissements publics mentionnés à l'article 2 du présent décret peuvent, en application des dispositions de l'article L. 412-2 du code de la Recherche, recruter des étudiants inscrits en vue de la préparation d'un doctorat par un contrat dénommé « contrat doctoral » [...] ».

L'article 5 du même décret prévoit que « [...] Le service du doctorant contractuel peut être exclusivement consacré aux activités de recherche liées à la préparation du doctorat ou inclure, outre ces activités de recherche, un service annuel égal au sixième de la durée annuelle de travail effectif fixée par le décret du 25 août 2000 susvisé et consacré aux activités suivantes :

- enseignement dans le cadre d'une équipe pédagogique, pour un service égal au plus au tiers du service annuel d'enseignement de référence des enseignants-chercheurs, défini à l'article 7 du décret du 6 juin 1984 susvisé ;
- diffusion de l'information scientifique et technique ;
- valorisation des résultats de la recherche scientifique et technique ;
- missions d'expertise effectuées dans une entreprise, une collectivité territoriale, une administration, un établissement public, une association ou une fondation. [...] »

L'article L. 952-24 du code de l'Éducation dispose que « Les chercheurs des organismes de recherche, les chercheurs et, dès lors que leurs activités d'enseignement sont au moins égales au tiers des obligations d'enseignement de référence, les personnels contractuels exerçant des fonctions d'enseignement ou de recherche dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel participent à la vie démocratique des établissements. Ils sont assimilés aux enseignants et enseignants-chercheurs pour leur participation aux différents conseils et instances des établissements. »

L'article 9 du décret du 18 janvier 1985 précité prévoit que « Sont électeurs dans les collèges correspondants les personnels enseignants-chercheurs et enseignants qui sont en fonctions dans l'unité ou l'établissement, sous réserve de ne pas être en disponibilité, en congé de longue durée ou en congé parental. Les personnels enseignants non titulaires doivent en outre effectuer dans l'unité ou l'établissement un nombre d'heures d'enseignement au moins égal au tiers des obligations d'enseignement de référence. » L'article 13 du même décret énonce que « Les personnels de recherche contractuels exerçant des fonctions d'enseignement ou de recherche dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel sont électeurs sous réserve que leurs activités d'enseignement soient au moins égales au tiers des obligations d'enseignement de référence, conformément aux dispositions de l'article L. 952-24 du code de l'Éducation. »

Compte tenu de l'ensemble de ces dispositions, les doctorants contractuels sont électeurs et éligibles sous réserve d'effectuer un service d'enseignement au moins égal au tiers des obligations d'enseignement de référence :

- dans le collège B des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés pour les élections au conseil d'administration, au conseil des études et de la vie universitaire et aux conseils d'unités de formation et de recherche, d'instituts et d'écoles internes ;

- dans les collèges b (personnels habilités à diriger des recherches qui ne sont pas professeurs des universités ou personnels assimilés), c (personnels pourvus d'un doctorat autre que d'université ou d'exercice ne relevant pas des catégories précédentes) ou d (autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés) mentionnés à l'article 5 du décret du 18 janvier 1985 précité pour les élections au conseil scientifique, selon le diplôme qu'ils détiennent.

S'ils n'effectuent pas de service d'enseignement ou si le service d'enseignement qu'ils accomplissent est inférieur au tiers des obligations d'enseignement de référence, ils ne peuvent pas être électeurs et éligibles dans les collèges des personnels enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs.

Dans ce cas, dans la mesure où les doctorants contractuels sont recrutés parmi les étudiants inscrits en vue de la préparation d'un doctorat afin d'encourager la formation à la recherche et par la recherche des diplômés de l'enseignement supérieur au niveau du doctorat, les intéressés sont électeurs et éligibles dans le collège des usagers.

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Patrick Hetzel

Mouvement du personnel

Conseils et commissions

Nomination au conseil d'administration de l'École normale supérieure de Cachan

NOR : ESR1008540D
décret du 26-4-2010 - J.O. du 28-4-2010
ESR - DGESIP A

Par décret du Président de la République en date du 26 avril 2010, monsieur Yann Barboux, vice-président, directeur exécutif des centres de recherche technologique du groupe EADS, est nommé président du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Cachan.

Mouvement du personnel

Conseils et commissions

Renouvellement des membres de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion

NOR : ESRS1001847A
arrêté du 25-2-2010 - J.O. du 12-5-2010
ESR -DGESIP A MESESP

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, et de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 25 février 2010, sont nommées à compter du 1er octobre 2009, en qualité de membres de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion :

- Pour la durée du mandat à courir soit deux ans :

- Chiara Corazza, au titre des personnalités qualifiées et sur proposition du ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en remplacement de Sabine de Chabannes, démissionnaire.

À compter du 1er octobre 2009, le mandat des membres de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion dont les noms suivent est arrivé à échéance :

1° Au titre des représentants des milieux économiques

- François-Xavier Cornu, nommé sur proposition de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie
- Guy Naulin, nommé sur proposition du Conseil économique, social et environnemental.

2° Au titre des enseignants-chercheurs dans le domaine du commerce et de la gestion

- Géraldine Schmidt et Jean-Pierre Helfer nommés sur proposition du ministre chargé de l'Enseignement supérieur.

3° Au titre des représentants des écoles et formations privées et consulaires de commerce et de gestion

- Pierre Tapie, nommé sur proposition de la Conférence des grandes écoles.
- Jean-Paul Leonardi, nommé sur proposition de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

4° Au titre des personnalités qualifiées

- Jean-Claude Le Grand, nommé sur proposition du ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

- Pour une durée de quatre ans, à compter de cette même date, en remplacement des membres précités, les personnes dont les noms suivent :

1° Au titre des représentants des milieux économiques

- Frank Vidal nommé sur proposition de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie
- Henri Feltz nommé sur proposition du Conseil économique, social et environnemental.

2° Au titre des enseignants-chercheurs dans le domaine du commerce et de la gestion

- Véronique Chanut et Frank Bournois nommés sur proposition du ministre chargé de l'Enseignement supérieur.

3° Au titre des représentants des écoles et formations privées et consulaires de commerce et de gestion

- Olivier Oger nommé sur proposition de la Conférence des grandes écoles.
- Monsieur Pascal Morand nommé sur proposition du ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

4° Au titre des personnalités qualifiées

- Jean-Claude Le Grand nommé sur proposition du ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

Le mandat des huit autres membres de la commission nommés par [arrêté du 27 novembre 2007](#) se poursuit jusqu'au 30 septembre 2011.

- Frank Bournois, professeur des universités, est nommé président de la commission en remplacement de Jean-Pierre Helfer.

Mouvement du personnel

Conseils et commissions

Nomination au conseil d'administration de l'Agence nationale de la recherche

NOR : ESRR1000176A
arrêté du 10-5-2010
ESR - DGRI/SPFCO B2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 10 mai 2010, Eva Pebay-Peyroula est nommée présidente du conseil d'administration de l'Agence nationale de la recherche, en remplacement de Jacques Stern, appelé à d'autres fonctions.

Informations générales

Vacance de poste

École nationale des chartes

NOR : ESRH1000149V
avis du 4-5-2010
ESR - DGRH A1-3

L'emploi de maître de conférences de l'École pratique des hautes études, de l'École nationale des chartes et de l'École française d'Extrême-Orient (Archivistique contemporaine : 0194) est déclaré vacant.

Les candidatures devront être adressées **dans un délai de quatre semaines** à compter de la présente publication (le cachet du bureau postal expéditeur faisant foi), au directeur de l'École nationale des chartes, 19, rue de la Sorbonne, 75005 Paris.

Chaque candidature devra être accompagnée d'un exposé des titres et travaux du candidat.

Informations générales

Vacance de poste

École française d'Extrême-Orient

NOR : ESRH1000150V
avis du 4-5-2010
ESR - DGRH A1-3

L'emploi maître de conférences de l'École pratique des hautes études, de l'École nationale des chartes et de l'École française d'Extrême-Orient (Histoire ou archéologie de l'Asie du Sud-est : 0072) est déclaré vacant.

Les candidatures devront être adressées **dans un délai de trois semaines** à compter de la présente publication (le cachet du bureau postal expéditeur faisant foi), au directeur de l'École française d'Extrême-Orient, 22, avenue du Président-Wilson, 75116 Paris.

Chaque candidature devra être accompagnée d'un exposé des titres et travaux du candidat.